parlementaires avait fait raparattre. Si l'on en excepte quelques cerveaux obstinés dens un parti pris d'opposition fantaisiste, tè public parisien a ressenti une patriotique satisfaction en voyant affirmer par le chef de l'Etat, les résolutions préservairichef de l'Etat, les résolutions préservatri-ces de l'ordre et les dispositions favorables à la liberté et au progrès. Toutoitoyen in-telligent tient à la sécurité sociale, tout homme de œur tient a la liberté politique. C'est parceque l'Empereur, danssa réponse à la députation parlementaire, répond à cette double aspiration de la démocratie, que la tranquillité succède aux préoccupations, nous allioss dire aux appréhensions de ces deraiers jours.

derniers jours. Les dépêches des départements mentionnent une impression non moins satis-faisante causée par les déclarations de Napoléon III. Il n'y a là rien qui doive surprendre. Si Paris plus agité qu'occupé se complatt aux querelles politiques, la pro-vince plus occupée qu'agitée, subit plutôt qu'elle n'accepte ces stériles controverses.

Le Sénat a tenu aujourd'hui une séance générale consacrée spécialement à diverses pétitions relatives au renouvellement du

Au Corps législatif, délibération sur plu-sieurs lois d'intérêt local.

Nous mentionnons pour le démentir expressement, le bruit répandu hier et ce expressement, le brût repandu nier et ce matin d'un projet de démission simultanée des quarante six députés signataires de l'amendement réformiste et des dix-sept membres de la gauche, auteurs de la motion radicale, substituée au 12º paragraphe. Il n'a été et il n'est question de rien de semblable.

M. Emile Ollivier prend aujourd'hui la direction politique du journal la Presse. Il maugure son entree par une déclaration sommaire se résumant en ces trois mols: Paix, liberté, démocratie. C'est trop vague.

Le prince Napoléon compte retourner sous peu de jours en Italie. D'après plusieurs correspondances, le cousin de l'Empereur aurait en pendant ses récentes excursions, de fréquentes conférences avec chefs du parti unitariste. On lui prêté ces paroles adressées à M. Brofferio:

Mon cher monsieur Brofferio, il faut que Mon cher monsieur bronern, il la l'Italie charge ses canons à boulets et non pas à poudre.

Pour toute la correspondance : J. Reboux.

BULLETIN INDUSTRIEL & COMMERCIAL.

Le bilan de la Banque de France indique une abondance croissante de ressources metalliques qui explique suffisamment la réduction de l'escompte de 4 à 3 1/2 °1°. L'encaisse métallique s'est élevé de 472 à 405 millions un prime la compte de 1/2 d L'encaisse metanique s'est eleve de 4/2 a 495 millions, en même temps que la cir-culation des billets s'abaissait de 883 à 856 millions. Le portefeuille a fiéchi de 302 à 266 millions à Paris et de 277 à 265 millions dans les succursales. Le cha-pitre des avances n'a pas éprouvé de chan-gement notable. Le compte courant cré-diteur s'est cleve de 99 à 110 millions. Les comples particuliers, stationnaires dans les succursales à 23 millions, ont flé-chi à Paris de 123 à 111 millions.

D'après les avis de New-York, du 7, apportés par le Guba, on avait reçu à New-York depuis le 1er janvier, 174,000 balles de coton.

La commission chargée de la révision du code de commerce s'est réunie jeudi au ministère des travaux publics, sous la pré-sidence de S. Exc. M. Béhic.

JUNISPRUDENCE COMMERCIALE. - I. L'article 2279 accorde à celui qui a été victi-me d'un vol le droit de revendiquer l'objet volé entre les mains des tiers détenteurs. C'est là une exception à la règle qu'en fait de meubles, possession de bonne foi vaut titre. Aussi ne doit-on jamais étendre cette exception au-delà des termes limitatifs de

l'article qui l'édicte. Quand la personne volée ne peut justifier par aulte de quelles circonstances la chose qu'elle réclame est sortie de ses mains, établir si elle a été victime d'un vol proprement dit ou d'un abus de conflance, elle est sans droit pour exercer une revendication. (Arrêt de la 5º Chambre de Paris.)

Quoique cette jurisprudence soit constante, elle est peu connue des commerçants. On confond le vol, qui suppose une approbation frauduleuse, avec l'abus de conflance, qui suppose l'abus d'un mandat, d'un dépôt, d'un prêt ou d'un louage. Dans l'abus de conflance, la victime doit se reprocher son imprudence, le coupable est puni moins sévèrement que le voleur. La loi protége ceux qui se protégent euxmèmes, et elle considére avec reison les imprudents comme moins dignes de ses imprudents comme moins dignes de ses faveurs que les citoyens frappés brusque-ment par un délournement commis par un

II. La Cour de cassation (24 janvier) a II. La Cour de cassalion (24 janvier) a cassé un arrêt de la Cour de Metz qui annulait, comme contraire à la liberté du commerce, la convention par laquelle un commis s'oblige à ne pas s'établir dans la ville où le patron qui l'engage exerce son

Nous avons déjà traité cette question, et il ne faudrait pas tirer de la solution don-née par la Cour suprême un principe trop arsolu. En règle générale, toute convention consentie librement et comme accessoire d'un contrat d'association ou de louage, fait la loi des parties; mais quelques chefs de maisons. en imposant une semblable clause à leurs employès, arrivent à leur interdire de jamais les quitter, Que pour-rait devenir, en estet, un commis qui n'a pas le droit de se replacer dans la ville où il est connu, où s'exerce l'industrie qu'il a apprise ? Le patron, au contraire, est toujours libre de rompre ce contrat, de ren-voyer sun salarié. Dans de semblables circonstances, quand il est démontré que la condition particulière et restrictive seceplée par l'employé a eu pour but d'alié-ner son indépendance, d'en faire l'hommelige du maître, de donner à celui-ci un pouvoir exorbitant, nous sommes persuadé que les tribunaux doivent protèger le faible contre le fort et retablir la véritable loi du commerce, qui est la liberté, la concurrence

EXTRAIT

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOUBAIX

du 10 février. MÉMOIRE

LU PAR M. MOTTE-BOSSUT, CONSEILLER MUNI-CIPAL, SUR LES PERTES OCCASIONNÉES PAR LA DISTRIBUTION DE LA LYS. - LEURS

(Suite et fin. — Voir le Journal de Roubaix du 23 mars 1866).

En 1838, M. le Maire de Roubaix de cette époque, et notre maire actuel, alors adjoint, répandirent en ville une circulaire commençant par ces mots: « Aujourd'hui que tout le monde a le droit de puiser l'eau au canal, il est juste que nous songions à ceux qui en sont éloignés, » et ils passaient en revue les quatre moyens qui pouvaient remplir ce but. Eh bien, Messieurs, pour exonérer la ville presque immédiatement d'une partie des pertes qu'elle supporte et qui se chiffrent par plus de 150,000 fr. pour les deux années passées, je viens demander à l'administration et au Conseil, qu'ils restituent aux habitants de la ville le droit qu'on leur reconnaissait en 1858 : celui de s'alimenter au canal.

Par une raison plus spécieuse que réelle, on a supprimé ce droit de puisage dans la crainte de donner aux uns un avantage non interdit mais difficile aux autres. On voulait, disaitt-on abdir les priviléges comme si toutes les positions pouvaient être les mêmes; l'expérience ne nous démontre-t-elle pas qu'il est impossible qu'il en soit autrement; la discribution de Lys n'a-t-elle pas créé et forcément une nouvelle catégorie de privilégiés. Yous avez canallisé 5 kilomètres de rues, les artères principales de la ville et conséquemment les plus riches. Tous leurs habitants ont l'eau de Lys à leur portée, sans frais. Voilà les privilégiés du lendemain. Vous avez laissé sans tuyaux 43 kil. de rues pavées et les industriels qui y résident seront obligés, s'ils ont besoin d'eau, de poser à leur frais la conduite qui doit la leur apporter. Voilà encore une fois de véritables deshérités, et quoique vous fassiez, votre système égalitaire est et sera toujours en dé-

Puisque, malgré ses efforts, notre Administration municipale n'a pu supprimer les priviléges, pourquoi ne nous rendrait-elle pas la liberté qu'elle nous a ravie, celle de prendre de l'eau partout où bon nous semblerait, pourvu que nous n'appauvrissions pas la caisse municipale? Que se passerait-il alors? C'est que les riverains d'abord s'alimenteront au canal et cesseront dès lors d'être une cause de perte pour la ville : 1º en n'usant plus d'une eau vendue momentanément à moitié prix par elle; 2° en di-minuant à contribution proportion-nelle que Roubaix paie à Tour-coing dans les frais de premier établissement. Et vous verriez, Messieurs, le rayon du canal s'étendre jusqu'à l'extrémité de notre territoire, jusque sur la route de Tourcoing. Nos in-dustriels ne pouvant se flatter qu'après les cinq années de garantie qui leur sont accordées, la ville consente à s'imposer encore à leur profit les sacrifices qu'elle supporte actuellement, s assoceraient entre eux, poseraient à fraiscommuns une conduite qui les desservirait tous. Cette canalisation, en définitive, ne leur coûterait pas plus que celle que vous exigez au-jourd'hui ce tous ceux éloignés des des tuyauz de la Lys, et canalisation pour cana sation, il leur serait extrêmement avantageux de la diriger vers le canal dont les eaux, même refou-lées à 2 ki omètres du bassin ne leur coûteraient pas, rendues chez eux, plus de 2 à 3 c. le mêtre, tandis que celle de la distribution leur sera bien-

tôt comptée à 10 c. Ils serviraient ainsi leurs intérêts particuliers, tout en épargnant à un double point de vue les deniers publics. Moins nous userons d'eau de Lys, moins nous servirons l'intérêt de cette grande machine qui de Bousbecques à Tourcoing coûte près de 2 millions.

S'il est vrai, ce que regrettait dans son patrictisme M. l'Adjoint de Tourcoing, que l'industrie de Rou-

baix en payant l'eau à 5 c. soit plus favorisée que celle de sa ville ou le mètre cube est vendu à 7 et 9 c., s'il est vrai qu'un tel avantage soit de na-ture à attirer de plus en plus l'industrie sur notre territoire: cet attrait ne serait-il pas doub'é si l'eau consommée dans les manufactures ne revenait à l'usinier roubaisien que de 2 à 3 c. le mètre cube, et si ce résultat surtout était obtenu sans qu'il en coutât un centime à la masse des contribuables.

Je suppose donc l'eau du canal affranchie de toute entrave, chacun par intérêt la préfére. La consommation de Lys descend à Roubaix à son minimum, la dépense prochaine d'une augmentation de matér el est éloignée et la situation est renversée. Dans cette hypothèse, c'est Tourcoing qui supporte à ju te titre la majorité des frais de premier établissement puis-qu'il reçoit de première main et qu'il consomme en plus grande quantité les eaux de la Lys.

Ma proposition est légale et rigou-reusement loyale; Tourcoing ne sau-

rait s'en plaindre. Avant que nos édiles ne pussent signer définitivement le contrat d'association, il y avait un article 17, converti ensuite en convention n° 13, qui a failli compromettre nos intérêts pendant l'espace de 55 ans.

Cette convention était ainsi con-

« Nul ne pourra poser sous les pavés de la ville d'autres tuyaux pour 'amenée des eaux que ceux de la distribution de Lys. »

Qui avait rédigé une pareille con-vention? Nous ne voulons pas le rechercher. C'était ni plus ni moins combler moralement le canal et nous condamner sans rémission à payer la presque intégralité de la distribution de Tourcoing.

Cette clause si funeste à notre avenir fut rejetée par le Conseil d'Etat. Il ne consentit à reconnaître d'utilité publique notre distribution commune qu'à la condition expresse que la convention 13 fut supprimée. Les convention 13 tut supprimée. Les Conseils municipaux de Roubaix et de 'Tourcoing résolurent cette radiation. C'est donc du consentement de Tourcoing, après mûre délibération de son Conseil, qu'il nous fût accordé d'utiliser, selon nos intérêts, notre canal qui est une nos intérêts, notre canal qui est une propriété communale un instant menacée de non-valeur.

Le maintien de notre association, même après cette grave modification du contrat, fut, de la part du Conseil municipal de la ville de Tourcoing, un acte de sage administration. — Quoi qu'exposée à voir les avantages résultant de la première convention singulièrement amoindris pour elle, cette ville reconnut néanmoins que, quelque faible que fut la participa-tion de Roubaix dans les frais d'une distribution devenue indispensable à son existence manufacturière, elle serait cependant une atténuation des charges de l'entreprise. - Plus ou

moins, il y aura toujours ici des con-sommateurs d'eau de Lys. L'intérêt de Tourcoing exigesit donc une distribution même isolée. Sans distribution, son industrie comme son commerce émigrait à Rou-baix. Grâce à la distribution, au conbaix. Grâce à la distribution, au con-traire, dans la seule année qui vient de s'écouler, 11 établissements de premier ordre dont quelques-uns dus aux capitaux roubaisiens, ont été fon-dés à Tourcoing. Ces 11 établisse-sements occupent 2,000 ouvriers, 2,000 travailleurs, avec leurs familles. représentent 5,000 âmes. 5,000 individus, payant l'octroi à raison de 15 fr. par tête, procurent un revenu annuel de 75,000 fr. Voilà les compensations prévues et réalisées par la ville de Tourcoing, notre co-associée. Seraitelle en droit de se plaindre, si elle nous trouvait moins disposés desormais payer la plus large part de ca mais, à payer la plus large part de sa prospérité. Ne serait-ce pas de notre part une complaisance coupable et excessive?

C'est donc sans craindre de manquer aux lois de la loyauté la plus ri goureuse que nous sommes libres de ressaisir les avantages auxquels nous avons momentanément renoncé, et que nous pouvons dorénavant cesser d'être les tributaires obligés de la dis-

tribution commune.
Si quelques-uns d'entre nous ont cru un instant en poussant à la con-sommation la plus étendue abaisser le prix de revient à une limite qui n'eût été écrasante pour personne îni pour la ville ni pour l'industrie, ils se sont trompés; la présentation de notre budget le prouve surabondam-ment. Evitons de commettre à nouveau une erreur qui nous a déjà coûté plus de 150,000 fr.; cessons d'épaiser sans compensation des ressources dont nos services publics réclament si impérieusement l'emploi, car si le dé-ficit de la distribution, déficit que nous pouvons éviter, nous empêche d'assainir, d'éclairer et de paver 32 rues qui sollicitent ce bienfait, ce n'est pas assurément Tourcoing qui le leur procurera pour nous.

En résumé, — l'eau de Lys est chère parce que les prix de premièr établissement ont dépassé toutes les prévisions. La perte qu'éprouve la ville de Roubaix, qui, à défaut de la ville será supportée par est indeville, sera supportée par ses indus-dustriels, s'accroît en proportion de l'eau consommée. Cette proportion est d'autant plus grande qu'on a for-cé l'industrie à devenir tributaire de la distribution de Lys. Il y a donc ur-gence de rendre à l'industrie la liberté dont elle jouissait auparavant. Cette liberté, en restreignant le débit d'eau de Lys, nous évitera la dépense d'une immobilisation prochaine et indispensable. Elle procurera aux manufacturiers qui le voudront, une eau meilleur marché que celle de nos voisins. — Cet avantage attirera l'in-dustrie dans notre cité, l'industrie qui augmente la valeur du sol, qui rentplit les caisses de l'octroi.

Par ces motifs, je conclus, messieurs, en vous demandant qu'il plaise

enfant qu'on laisse seul dans l'ombre.... Yous savez bien, d'ailleurs, que je ne serai pas si seul après votre départ. N'ai-je pas Claudien, le vieux Claudien? Un grossier Claudien, le vieux Claudien? Un grossier paysan du Jura, à qui, par hasard, j'ai rendu, il y a une quarantaine d'années, un service et, chose bizarre! il m'en a su gré. Et chose incroyable! il a l'air encore de s'en souvenir. Souvent, il est quinteux, maussade, grognon; souvent, il se regimbe contre ma volonte; souvent même, il crie plus haut que moi et mo rudoie. Mais il paralt reconnaissant et désintéressé. N'estenas prodicieux? Il a l'humeur farouce pas prodigieux ? Il a l'humeur farouche des dogues à demi apprivoisés, et semble en avoir la fidélité. Je le garde, vaille que vaille, comme un curieux spé-cimen d'une variété de l'espèce humaine. cimen d'une variete de l'espece numaine. S'il meurt avant moi, je le ferai mettre dans de l'esprit-de-vin et l'enverrai dans un musée, comme un animal fabuleux... Mais, nous avons eu, ce me semble, une journée assez occupée. Il est temps de nous

D'un signe de tête, auquel je dois obéir,
M. Chamblay me congédie, Clura me serre
la main, sans rien dire. Je vois dans son
regard la douloureuse impressien qu'elle ressentie de cette soirée, et je me retire a resemble de cette sorree, et je me fette ettès-affecté aussi de l'égarement de ce vieillard, qui torture les autres et se tor-ture lui-même, comme J. J. Rousseau, ce self torturer, a dit Byron. La pauvre Clara! Jepuis le jour où elle

a perdu son père, qui etait si bon et qui l'aimait tant, quelles longues, quelle tristes heures elle a passées sous le toit de ce malheureux tuleur ! Comment n'y a-t-elle pas perdu sa mansuétude, ses douces cro-yances, son ingénuité! Mais il y a des àmes qui conservent leur pure essence

dans la plus froide atmosphère, sous le joug le plus rigoureux, comme les liges des fleurs fécondes conservent leur prin-cipe de vitalité, leurs cellules aromatiques dans les rigueurs de l'hiver, sous un gla-

cial manteau de neige. Le printemps vient qui les délivre de leur prison, qui ravive leur sève engourdie, qui développe leurs frais rameaux et leurs

calices embaumés.

Pour ma chère Clara, le printemps aussi

va venir, le printemps du cœur, la ravis-sante saison de la vie. Rien ne s'oppose plus à notre mariage. Et comme il faut loujours, en toute occasion, que je réve, mon réve est de faire, par ma tendresse, à l'angélique jeune fille, un paradis ter-restre en ce monde.

QUATRIÈME PARTIE.

L'AGE MUR.

M. Chamblay est resté inébranlable dans sa résolution. Le jour de notre mariage, il nous a conduits à la mairie et à l'église, puis nous a quittés, et ni les prières, ni les supplications de Clara, ni mes vives instances n'ont pu lè déterminer à entrer dans notre demeure.

« Non. non, dit-il avec une froide

dans notre demeure.

a Non, non, dit-il avec une froide causlicité: vous êtes pour moi, tous deux, trop fins et trop vifs. En un instant, tandis que je sommeillais sous la sauvegarde de la vigilante Betsy, vous avez très-habilement arrangé vos petites affaires. A mon âge on ne s'accommode point d'une telle prestesse. El voyarvous: c'an est fait. Je prestesse. Et voyez-vous : c'en est fait. Je ne veux plus rien, absolument plus rien

qui ressemble si peu que peu à un lien ou à un attachement; je ne veux plus me soucier de personne, désirant que personne ne se soucie le moi. Adieu. Ne vous croyez pas obligés de venir me voir, ni de vous informer de ce que je deviens. Ce serait peine perdue. Je vous ai remis mes comptes de tutelle et l'argent qui vous appartient. Yous n'avez donc plus rien à me demander. Adieu. >

En prononçant ces mots, il nous fait du bout du doigt un léger salut et s'en va. Clare est restée à la porte de l'église, le cœur affligé par cette dernière scene, et

suivant tristement du regard son oncle qui s'éloigne sans se relourner une seule iois de notre rôlé. • Rassurez-vous, lui dis-je en lui pre-

A Rassurez-vous, tul dis-je en tul pre-nent la main, un jour viendra où, avec la grâce de Dieu, nous le convertirons. » Par un de ses doux regards, elle me remercie de l'espoir que j'essaye de lui donner, et se rapproche de nos invités qui, en voyant M. Chamblay nous parler d'un ton brusque, se sont discrètement retirés à l'écart.

Nos invités sont : Guillaume, sa jeune femme et ses parents. Notre noce n'est point animée et bruyante comme celle qu'ils ont célébrée à Bougival. Nous n'avons ni assemblée nombreuse, ni danses, ni musique. Nous nous marions comme deux orphelins. Mais ces bonnes gens s'assoient avec plaisir à notre table, et paraissent charmés de notre acqueil charmés de notre accueil.

charmés de notre accueil.

Après le déjeuner, Guillaume ayant remarqué qu'un balcon est joint à notre appartement, m'emmène la pour l'umer librement sa pipe. Il désire aussi causer à cœur ouvert avec moi. Il m'exprime avec une touchante cordialité la joie qu'il

éprouve de mon mariage, puis il ajoute que mon bonheur m'impose de grands devoirs.

devoirs.

Dans la matinée de ce même jour solennet, j'ai reçu une lettre où de pareils
témoignages de sympathie a'unissent à de
semblables conseils, une lettre de M. Layronnet à qui j'avais écrit pour le prier
d'assister à ma fête nuptiale.

Les enfants, me dit-il, ont donc, comme les femmes, une faculté de pressentiments qui ressemble à des divinations,
sans doute parce que leurs. organes plus
délicats ont des impressions plus subtiles,
et parce que leur esprit étant plus pur
est, par là, plus lumineux. Dans les ombres de ma vieillesse je vous considérais
encore comme un enfunt quand vous êtes parti pour Paris. Je regrettais de n'avoir pas pu vous retenir, et tremblais en songeant aux périls de toute sorte auxquels vous étiez exposé dans cette ville, pourtant vous y alliez résolument; vous aviez comme nouverne prévision de bondeur

comme une vague prévision du bonheur qui vous attendait là. « Je voudrais bien assister à votre noce. Si elle s'était faite il y a trois semaines, je mettais immediatement en route, et ma foi, je crois qu'à table et au bal, avec mes cheveux blancs, je n'aurais pas été un de vos moins joyeux convives. Mais à présent, il ne s'agit plus de festins ni de bal. Je suis condamné au régime et cloué sur une chaise longue par la goutte. Ma sœur, avec ses névralgies, n'est guère plus vaillante que moi. Nous sommes la, à nous soigner, comme deux pauvres vieux, e! à nous reconforter l'un l'autre charitablement. Ce qui me fait le plus de peine, c'est de ne pouvoir sortir. Par ce beau temps d'été, il me semble que les bois, les

vignes, les flots de notre rivière et de nos

vignes, les sots de notre rivière et de nos cascades, l'hirondelle qui voltige autoir du vieux Moustier, l'abeille qui bourdonne dans le jardin, le lézard qui se chausse au soleil, l'insecte qui chemine sur un brin d'herbe m'appellent au dénòra, et j'envie le sort du petit pâtre qui, du malti au soir, conduit ses chèvres sur les coteaux..

« Ah! comme j'ai aimé l'été et comme je l'aime encore. Les années ont graduellement assabiliet paralysé en moi bien des émotions. Mais celle-la m'est restée dans toute sa plénitude. Il y a des moments où en regardant les premières seuilles vertes, et en aspirant les premières seuilles vertes, et en aspirant les premières seuilles vertes. L'été, je me sens attendri jusqu'aux larmes. L'été, c'est la saison de Dieu, a dit un poête. L'été, c'est l'éternelle image de la résurrection.

X. MARMIER.

LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO.

Théâtre de Roubaix

Dimanche 95 mars 1868 Première représentation de L'AVEUGLE, drame en cinq actes par

MM. Dennery. I.A PETITE FADETTE On commencera à 6 h. 112.

Les personnes qu'il désireraient faire traduire ou faire ecrire une correspon-dance en anglais, allemand, hollandais, italien ou espagnol peuvent s'adresser un burea u du Journal de Roubaix.